

Avis de consultation Projet QC-2026-08

Juin 2026

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 15 juin 2026 au 26 juin 2026.

Objectif de la consultation

Conformément aux paragraphes 75 et 76 de la décision [D-2026-046](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence du Processus d'autodéclaration, la clarté des documents relatifs à la Méthodologie RTP et sur la pertinence du webinaire qui a eu lieu le 22 mai 2026.

À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne [Sondage autodéclaration / méthodologie RTP / webinaire](#)

Veuillez transmettre vos questions par courriel, le cas échéant, à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Documentation complète sur la méthodologie du RTP disponible sur le site web du [Coordonnateur de la fiabilité](#)